

Quartier 10^e
Grange-aux-Belles - Terrage



JEUDI
2
MARS
2017

Conseil de quartier

Entrée libre

**GRANGE-AUX-BELLES
TERRAGE**

Parlons de la vie du quartier :

Création du jardin partagé
Louis Blanc : Lancement de
la concertation

Renouvellement de l'équipe
d'animation

Vote des budgets

Le conseil de quartier,
c'est vous, il est ouvert
à tou-te-s !

École élémentaire
Hôpital St-Louis, 5 rue
de l'Hôpital St Louis
de 19h à 21h



Le Conseil de quartier est un lieu d'expression,
de concertation et d'initiatives, animé par les habitant-e-s
en lien avec les élu-e-s d'arrondissement.

Contact :

equipe-animation-gbt@listes.cqparis10.org ou en mairie au : 01 53 72 10 77 / democale10@paris.fr
Vous pouvez être tenu-e informé-e des activités de votre Conseil par courrier sur simple demande.

Imprimé à la Mairie du 10^e arrondissement. Ne pas jeter sur la voie publique.

COMPTE RENDU DE LA REUNION PLENIERE DU 2 MARS 2017

18 – 05 - 2017

La réunion du Conseil de Quartier Grange aux Belles – Terrage dans sa formation de plénière commence par le renouvellement de l'Equipe d'animation. L'Equipe d'animation est reconduite pour l'année 2017.

L'année 2015-2016 nous a permis de réaliser 2 temps de rencontres sur le sujet des migrations et de l'accueil des migrants dans le quartier. La première rencontre a pris la forme d'une table ronde à la Mairie du 10 ème, la deuxième rencontre s'est faite en plénière de Conseil de Quartier en décembre dernier.

Le Budget du Conseil de Quartier – fonctionnement et investissement a permis de soutenir plusieurs actions en 2016 et en particulier la FETE RETOUR VERT LE FUTUR en juin.

**Conseil de Quartier Grange aux Belles – Terrage –
CR de la plénière du 2 mars 2017 à 19 h**

Le Conseil de Quartier Grange aux Belles – Terrage décide, après que les différents projets aient été présentés de soutenir :

- la 3^{ème} FETE DE QUARTIER – RETOUR VERT LE FUTUR qui se déroulera le 21 JUIN 2017 pour une somme de 1200 euros sur le Budget de fonctionnement,
- Le changement de la Table de PING PONG du Square Henri Cristiné pour un montant approximatif de 4000 euros sur le Budget d'Investissement.

Une fois ces sujets de fonctionnement du Conseil de Quartier Grange aux Belles – Terrage voté, l'assemblée est invitée à prendre connaissance de l'avancée du projet

JARDIN PARTAGE LOUIS BLANC

voté au BUDGET PARTICIPATIF 2015 pour un montant de 180 000 euros.

PARIS-HABITAT propriétaire de la parcelle et désigné par la Mairie de Paris pour réaliser ce projet au mieux avant de le mettre à disposition des habitants prend la parole.

L' appel d'offre émis par PARIS-HABITAT et travaillé en Comité de suivi avec la Mairie de Paris – la Mairie du 10^{ème} – le Conseil de Quartier GABT – quelques habitants proches de la parcelle – la Maison du Canal / Régie de Quartier du 10^{ème} est expliqué. 4 associations se sont portées candidates et le Comité de suivi sera réuni en forme de JURY pour décider de l'association qui le remportera dans la semaine qui suit le Conseil de Quartier aujourd'hui.

Plusieurs questions apparaissent dans l'appel d'offre :

- 1 - La surface du terrain – surface réelle 800 m2,**
- 2 - La surface du jardin partagé – espace de convivialité - ...,**
- 3 - La demande de PARIS-HABITAT de pouvoir conserver sur une petite partie 20 à 40 m2 un entrepôt de déchets verts dans la mesure où cet entrepôt serait paysagé avec un toit par exemple permettant de recueillir les eaux de pluie,**
- 4 - Les questions de l'état du terrain concernant la pollution – et les conséquences de cet état sur les cultures possibles,**
- 5 - La question de la structure porteuse du jardin et des règlements pour sa fréquentation – la Charte Main Verte.**

- 1- La surface du terrain est d'environ 800 m2 – certains habitants souhaiteraient connaître la surface réelle et voir le plan cadastral de la surface.
- 2- Le Jardin partagé suite à la désignation des maîtres d'œuvre la semaine prochaine par le Comité de Suivi sera l'objet d'une concertation en plusieurs étapes de façon à se mettre en relation avec le maximum d'habitants du quartier et futurs utilisateurs de cet espace. On envisage des activités de jardinage mais aussi des temps de convivialité, des possibilités d'animations, des espaces de rencontre, de jeu, de sport doux...
- 3- PARIS-HABITAT demande à garder un espace d'entrepôt.

**Conseil de Quartier Grange aux Belles – Terrage –
CR de la plénière du 2 mars 2017 à 19 h**

Cela pose plusieurs difficultés :

- accès aux entrepôts,
- taille réelle de l'entrepôt pour un matériel énuméré dans le texte de l'Appel d'Offre pour les maîtres d'ouvrage qui semble plus important que l'on ne pense – si un entrepôt était gardé par PARIS-HABITAT où se situerait-il ?
- Question aussi de ne pas avoir trop de points cachés de la rue.

Certains habitants s'opposent à ces entrepôts.

Sylvain Raifaud – Elu en charge des jardins et espaces verts de l'arrondissement – dit qu'en tout état de cause ce sont les habitants et eux seuls qui auront la décision sur le fait d'accepter ou non la réalisation d'un entrepôt de déchets verts sur la parcelle. Et s'il y a lieu cet entrepôt sera masqué – paysagé.

4 - Problèmes de pollution. Depuis Janvier plusieurs études ont été faites concernant la pollution du jardin qui comme dans presque tous les terrains parisiens sont victimes de leur passé industriel. Le Jardin Partagé fera suite à l'utilisation de cette parcelle comme atelier de garage de la station voisine ESSO. PARIS-HABITAT dit que la parcelle leur a été rendue dans l'état inscrit au bail et donc de façon réglementaire pour une même utilisation dans le futur. On se trouve donc dans le cas où le terrain trouvera dans les années qui viennent une utilisation différente de son utilisation avant 2012.

Les états de pollution constatés sont réels et ils nécessitent plusieurs précautions envisagées par la Mairie de Paris pour permettre aux nouveaux utilisateurs de cette parcelle une utilisation sans risque quel que soit l'âge de la personne. La Mairie de Paris préconise donc la pose d'un GEO-TEXTILE sur toute la surface du terrain avec par-dessus 30 cm de terre.

Certaines associations candidates à la Maitrise d'ouvrage pensent planter des plantes dépolluantes qui permettrait progressivement d'assainir la parcelle.

Il sera possible de cultiver – planter sur toute la surface du terrain. Pour les comestibles il est recommandé de cultiver HOS SOL dans des BACS.

Il est possible de planter des arbres et arbres fruitiers.

5 - Pour exister le Jardin Partagé Louis Blanc devra être géré par une structure associative à priori. Il est possible de créer une association ou de demander à une association existante d'abriter le collectif d'habitants qui aide à la mise en œuvre du jardin.

Il est prévu que le Jardin Partagé réponde aux critères de la Charte Main Verte que la Ville de Paris propose avec un rythme d'ouverture et des règles concernant les fréquentations... - voir la CHARTE MAIN VERTE à la fin de ce document.

Le Comité de Suivi avec 3 habitants du quartier – membres de l'Equipe d'Animation du Conseil de Quartier Grange aux Belles – Terrage présents, suivra le déroulement de la mise en œuvre du projet.

Le Jeudi suivant le Conseil de Quartier Grange aux Belles – Terrage **le Comité de Suivi a retenu le projet de l'Association LE JARDIN D'ALICE qui aura donc à mener la concertation avec le plus d'habitants possibles pour la création du JARDIN PARTAGE LOUIS BLANC.**

**Conseil de Quartier Grange aux Belles – Terrage –
CR de la plénière du 2 mars 2017 à 19 h**

Un premier rendez-vous de concertation a eu lieu le 26 avril 2017 sur la parcelle du 6-8 rue Louis Blanc.

**Conseil de Quartier Grange aux Belles – Terrage –
CR de la plénière du 2 mars 2017 à 19 h**

